

# Programme d'Intérêt Régional de la Vigne aux Roses

## Bilan de la démarche de concertation



## **Préambule :**

Le quartier de la Vigne aux Roses est un quartier prioritaire de 1 070 habitants, localisé au Sud de La Roche-sur-Yon, bordé à l'Est par la « Route de Luçon » (Entrée de Ville Sud) et bordé à l'Ouest par la Vallée l'Yon.

Malgré sa proximité avec le centre ville, ce quartier reste enclavé puisqu'il bénéficie uniquement de deux accès, à l'Ouest en traversant l'Yon et à l'Est depuis la rue du Maréchal Juin.

Sur le plan du logement, ce quartier, composé de 570 logements essentiellement sociaux propriété de Vendée Habitat (OPDHLM), joue un rôle primordial, en raison des loyers pratiqués sur celui-ci, en termes d'offres de logements et d'accès au logement aux ménages les plus modestes. Sa vocation sociale garde donc tout son sens à l'échelle de la Ville de La Roche-sur-Yon et du territoire de l'agglomération dans son ensemble, en termes d'accès au logement.

Un premier « Diagnostic Habitants » dressé dès 2016 (224 personnes rencontrées dans leur appartement, soit 40% des ménages du quartier) avec la Ville, Vendée Habitat, les habitants, les instances consultatives, La Roche-sur-Yon Agglomération (Porteur de Projet) a permis de recueillir les retours d'expertise d'usage de ces derniers (atouts du quartier / points d'amélioration / déplacements au quotidien /souhaits pour demain en terme de vie de quartier et d'aménagement).

Au regard des éléments recueillis auprès de l'ensemble des habitants, acteurs de terrain et partenaires institutionnels, La Roche-sur-Yon Agglomération a saisi l'opportunité de lancer un programme de rénovation urbaine à l'échelle de ce quartier en partenariat avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Pour ce faire, un Comité d'Accompagnement PRIR intégrant 34 habitants volontaires a été formalisé dès février 2017 et une Assistance à Maitrises d'Ouvrages a été missionnée en 2017 et 2018 afin de traduire les souhaits des habitants en un ambitieux programme de rénovation urbaine formalisé en septembre 2019, via une Convention ANRU (2020 – 2024) signée par l'ensemble des partenaires du projet.

Les articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme rendent obligatoire la concertation pour les projets de renouvellement urbain. Cette concertation doit permettre d'informer les habitants et de leur donner la possibilité de s'exprimer sur le projet et d'en co-construire les éléments les plus marquants.

### **1) Objectifs et méthode :**

La Ville développe depuis plus d'une trentaine d'années des dispositifs de démocratie participative (budget participatif, conseil municipal des jeunes, conseil des sages, conseils citoyens...).

Lorsque le quartier a été retenu par l'Etat pour bénéficier d'un projet de rénovation urbaine, la Ville, en partenariat avec le bailleur, a décidé d'associer les habitants et les acteurs du quartier à la définition et à la mise en œuvre du projet pour :

- Construire un projet partagé et adapté aux besoins et aux réalités du quartier.
- Enrichir le projet grâce à l'expertise d'usage, aux regards et aux propositions des habitants.
- Fédérer les habitants autour de ce projet, créer une dynamique citoyenne tout au long du projet

La démarche de participation et concertation a été initiée très en amont du projet, avant même le démarrage des études d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ce n'est pas un volet du projet, mais bien une méthode pour le construire, le mettre en œuvre et le réussir.

Cela a permis de bénéficier, dès la phase définition du projet, un diagnostic habitants et un recensement de leurs attentes, et également de lancer une dynamique citoyenne. Ce n'est pas le

projet de la Ville ou du bailleur, ni celui des techniciens, c'est le projet de tous. Les habitants sont invités à y prendre part et sont accompagnés par la collectivité dans ce sens. En ce sens, leurs initiatives sont pleinement soutenues.

La démarche engagée prend en compte les spécificités du quartier (difficultés de mobilisation des habitants, turn-over important des locataires) et du projet (projet conséquent comprenant de nombreuses opérations et s'étalant sur plusieurs années).

Dans ce contexte, la Ville de La Roche-sur-Yon développe une variété de supports et de formats permettant de toucher un maximum de publics, de s'adapter aux différentes phases du projet et à l'évolution des « dynamiques habitants », mais également de se renouveler :

- enquête en porte à porte,
- visites sur de sites en rénovation urbaine livrés,
- vidéos de recueil de la parole habitants,
- réunions publiques,
- vidéos d'intégration 3D,
- permanences « projet urbain » et « emploi-insertion » dans un lieu dédié (Point Information PRIR),
- totem extérieur d'information-restitution, implanté au cœur du quartier,
- ateliers urbains,
- ateliers culture et identité de quartier
- ateliers gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).

Elle s'appuie sur le conseil citoyen, les associations de locataires, les professionnels de proximité, mais également sur un « Comité d'Accompagnement PRIR » dédié. Ce comité, créé en février 2017 et formé d'une trentaine de membres volontaires issus du quartier de la Vigne aux Roses et des quartiers environnants, est la principale instance de concertation et de co-construction du projet.

Ce comité s'est réuni près de 12 fois depuis les premières réflexions urbaines du quartier et continue d'être alimenté en temps d'échanges, en ateliers de travail et en propositions.



La concertation a permis de nourrir le diagnostic du quartier, l'analyse des besoins et le plan guide qui en a découlé. Elle a permis aux habitants de se mobiliser, de développer leurs compétences (visite sur le site ANRU 1, ateliers urbains), d'exprimer leurs expertises d'usages, avis et propositions au fur et à mesure des étapes individuellement auprès de la Ville, via des relais (associations de locataires, conseillers citoyens) ou lors des différentes instances mises en place. La concertation s'est enrichie au fur et à mesure de l'élaboration du projet et de sa maturation tant par les techniciens, les élus que

les habitants. Elle a permis d'acter les fondamentaux du projet (ex : importance de la nature / paysage), de trancher des options et de réadapter le projet au besoin.

La poursuite du projet à travers les études de maîtrise d'œuvre et les travaux prendra en compte les rapports et comptes-rendus de concertation annexés et poursuivra la démarche de dialogue continu avec les habitants.

## **2) Le déroulement de la démarche de concertation (2016-2021) :**

Ce paragraphe recense, chronologiquement, toutes les instances de concertation organisées, les thématiques concernées et les objectifs suivis.

### Le 1<sup>er</sup> diagnostic habitants (avril 2016 – septembre 2016) :

- 224 enquêtes réalisées en porte à porte auprès des locataires de la Vigne aux Roses, entre avril et juillet 2016, pour les informer du projet et les questionner sur leur vision du quartier aujourd'hui, répertorier leurs habitudes et leurs attentes pour demain en matière d'habitat, d'espaces publics, de vie sociale...
- Les résultats ont permis d'alimenter l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée à l'Assistance à Maîtrises d'Ouvrages (AMO) Interland.



### L'implication du Conseil Citoyen Vallée Verte / Liberté (2016) :

- Une lettre de mission sur la Vigne aux Roses
- Une réunion en amont de l'enquête : 12 avril 2016
- La visite des quartiers Forges/Pyramides/Jean Yole (ANRU 1) : 7 juin 2016
- Une réunion de restitution des résultats de l'enquête : 4 octobre 2016
- Une réunion de présentation du diagnostic d'Interland (AMO) : 3 novembre 2016

### Une première réunion publique le 12 janvier 2017 :

- Engagement public de la Ville et de Vendée Habitat sur la rénovation du quartier
- Restitution de l'enquête habitants (film – annexe 2) et du diagnostic d'Interland
- Echanges sur les attentes des habitants, leur implication dans le projet, annonce de la mise en place du comité d'accompagnement

### La mise en place du comité d'accompagnement Vigne aux Roses le 8 février 2017 :

- Composition : habitants du quartier, conseillers citoyens, représentants d'associations, professionnels du quartier sur la base du volontariat + représentants Ville et Vendée Habitat  
→ une quarantaine de participants ; groupe ouvert
- Missions : instance de discussion et de mise en débat du projet ; suivi de l'avancée des études, force de propositions, expert des usages, relais des informations auprès des autres habitants et acteurs du quartier
- Ordre du jour :
  - Rappel général sur le PRIR (objectifs, calendrier, défis du projet)
  - Tour de table
  - Missions et mode de fonctionnement du comité
  - Prochaines échéances

### La visite du projet ANRU 1 par le comité d'accompagnement le 18 mars 2017 :

- Objectif : mieux appréhender un projet de rénovation urbaine ; avoir des exemples/références en termes de réalisation et d'implication des habitants
- Présentation générale du projet ANRU 1 ; témoignages d'habitants et de professionnels
- Visite itinérante sur Forges et Jean Yole avec des zooms sur plusieurs opérations en lien avec les défis de la Vigne aux Roses

### Ateliers urbains (27 mars et le 27 avril 2017) :

#### **1er atelier urbain :**

- Objectif : échanger sur les attentes et les propositions des participants par thématique pour affiner le projet urbain
  - Introduction d'Interland avec la présentation du plan guide
  - Travail en atelier avec des boîtes à outils thématiques
- 4 ateliers :
1. La mobilité et le stationnement
  2. Les espaces publics (parc, place centrale, liaison Lune/Vallée)
  3. L'habitat (vu de l'extérieur du quartier, vu du parking au hall, vu de l'intérieur)
  4. Animations du quartier
- Contribution individuelle ou collective entre les 2 ateliers urbains

#### **2nd atelier urbain :**

- Objectif : dans la continuité du 1er atelier, formaliser un cahier des charges habitants sur les différents secteurs d'aménagement.
  - Point préalable : présentation du pré-programme de travaux par Vendée Habitat
  - Introduction d'Interland avec la présentation des esquisses
  - Travail en atelier (1 atelier par grand secteur du quartier)
1. Secteur nord
  2. Secteur central
  3. Secteur sud
  4. Parc urbain

### Fête des habitants (7 juillet 2017) :

- Stand sur la rénovation du quartier
- Echanges sur le projet, les attentes des habitants, recueil des souhaits, des craintes des habitants



### Création d'un site Internet Renov Vigne O Roses (août 2017) :

- Initiative habitants accompagnée par la Maison de Quartier de la Vallée Verte et la Ville
- <https://renov-vigneoroses.jimdo.com/>



#### Une seconde réunion publique le 2 octobre 2017 :

- Restitution de la démarche de concertation à travers un film.
- Bref rappel du diagnostic d'Interland et présentation du plan guide + présentation par Vendée Habitat des travaux prévus dans les logements
- Echanges

#### Une réunion du comité d'accompagnement le 13 novembre 2017 suite à la réunion publique :

- Objectifs : retour sur la réunion publique du 2 octobre 2017 ; échanges autour des orientations retenues dans le plan guide (2 pétitions en cours, points incompris...) ; perspectives de travail du comité d'accompagnement.

#### La tenue de 4 permanences à la mairie annexe et à l'annexe de la Maison de Quartier en décembre 2017 et janvier 2018 :

- Objectifs : informer, répondre aux questions, récolter les idées et propositions.

#### La rencontre avec le « club jeunes » de la Vallée Verte le 24 janvier 2018 :

- Objectif : les jeunes ne participant pas aux réunions publiques ou au comité d'accompagnement, organiser un temps spécifique avec eux pour leur présenter le projet, répondre à leurs questions, recueillir leurs souhaits

#### Le 1er atelier « Culture et identité de quartier » dans le cadre du comité d'accompagnement du 30 janvier 2018.

- Objectif : réfléchir à la dimension culturelle/artistique qui pourrait être donnée au projet de rénovation urbaine de la Vigne aux Roses pour construire ensemble une feuille de route et des perspectives pour les années à venir
  - Intérêt d'une démarche culturelle
  - Focus sur les actions menées dans le cadre du projet ANRU 1
  - Travail en atelier :
    1. Recueillir et transmettre la mémoire du quartier
    2. Créer une identité propre au parc urbain et à la place centrale
    3. Personnaliser les immeubles, halls et cages d'escalier

#### Conseil de maison de l'EHPAD Vigne aux Roses le 20 mars 2018 :

- Présentation des grands enjeux du projet.
- Mise en relief des thèmes / préconisations en termes d'accessibilité et d'intergénérationnel.

#### Le 2<sup>nd</sup> atelier « Culture et identité de quartier » dans le cadre du comité d'accompagnement du 22 mai 2018 :

- Présentation des célébrités du quartier
- La mémoire du quartier - Qu'est-ce qu'on transmet ?
- Travail en atelier :
  1. Le chantier ANRU - Comment on accompagne le projet, les travaux ?
  2. L'après chantier - Qu'est-ce qu'on crée pour l'avenir comme œuvres culturelles pérennes ?

#### Comité d'Accompagnement PRIR du 25 mars 2019 :

- Objectif : Rappel des éléments validés par les membres du comité par thématique (espaces publics / animation / déplacement et présentation de la première mouture du projet de parc urbain + présentation du programme de réhabilitation des logements conduit par Vendée Habitat.
  1. Synthèse des travaux conduits avec les habitants et des cahiers de préconisations réalisés en la matière.

2. Présentation du projet d'aménagement du parc urbain (l'ambition/ les principes / les lieux clefs) + vues 3D d'intégration.
3. Présentation du programme de réhabilitation des logements conduits par Vendée Habitat.

#### 3<sup>ème</sup> réunion publique du 3 avril 2019 :

- Rappel des grandes orientations du projet urbain.
- Présentation des 1ers éléments de la Convention ANRU.
- Point sur les opérations phares du projet (parc urbain et paysage / désenclavement du quartier / réhabilitation des logements).
- Temps d'échanges avec les habitants.

#### Comité d'Accompagnement PRIR du 29 août 2019 :

Objectif : Point d'information sur l'avancement des études et travaux à venir.

1. Livraison du nouveau groupe scolaire Pont-Boileau
2. Déconstruction de l'ex groupe scolaire Pont Boileau
3. Aménagement du futur parc urbain
4. Les futurs ateliers de co-construction sur le projet de parc urbain

#### **Contractualisation avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) en septembre 2019**

#### Comité d'Accompagnement PRIR du 15 octobre 2019 :

Objectif : atelier de co-construction sur l'aménagement du parc urbain, en présence du Maître d'œuvre de l'opération.

1. Présentation des enjeux de l'aménagement et des objectifs suivis (Agence AMT).
2. Présentation des 3 séquences du parc.
3. Temps d'échanges sur le projet.
4. Organisation des « tables participatives » (îles aux jeux, revêtements, éclairage, types de végétalisation, sécurité, accessibilité, intergénérationnel), permettant aux habitants de mieux se focaliser sur l'espace du parc et ses séquences (séquence festive, séquence jardinée, séquence naturelle).
5. Synthèse de l'atelier / conclusion / suites à donner.

#### Comité d'Accompagnement PRIR du 3 septembre 2020 :

Objectif : Présentation du projet du parc urbain (format AVP) aux habitants et lancement de la « Démarche Culturelle PRIR 2020-2024 »

1. Présentation de l'aménagement du parc urbain + recueil des dernières demandes de corrections / modifications émises par les habitants.
2. Présentation de la « Démarche Culturelle PRIR 2020-2024 » animée par la Compagnie Nejma et Patakès. Une démarche qui s'attachera à suivre la mutation urbaine du quartier à travers le témoignage, la vie et les actions de ses habitants.

#### Revue de Projet PRIR du 12 février 2021 :

Objectif : Conduire l'évaluation globale du PRIR en présence des Services de l'Etat, de l'ANRU, de la DDTM, des Maîtres d'Ouvrages et des partenaires subventionneurs.

1. Présentation de la gouvernance + avancement général du programme.
2. Présentation / Avancement de la démarche de concertation des habitants.
3. Présentation des 1ers axes du projet de gestion (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité).
4. Suites à donner

Ouverture du « Point Information PRIR » au cœur du quartier, le 14 mai 2021 :

1. Un espace dédié à l'échange sur le projet et destiné aux habitants du quartier de la Vigne aux Roses.
2. Une manière de « venir directement aux habitants » dans un contexte sanitaire ne permettant plus les rencontres de travail collectives.
3. Des permanences organisées tous les vendredis matin et dédiées au projet urbain, aux plannings des différents opérations du programme et permettant l'accès à l'ensemble des supports communication du projet.
4. Des permanences « emploi-insertion » organisées tous les mardis et jeudi, permettant de recevoir les personnes issues des quartiers prioritaires et à la recherche d'un emploi (clauses sociales).
5. Un espace intégrant une salle de travail à destination des habitants (ateliers de travail).

Ateliers de travail « Place centrale de quartier » du 29 mai 2021 :

Objectif : 2 ateliers de travail organisés avec les groupes d'habitants volontaires, permettant de recueillir les propositions en la matière.

1. Organisation de cette nouvelle place centrale de quartier.
2. Le rôle de la nature dans ce nouvel espace (végétalisation, bacs de plantations, compost, gestion différenciée).
3. La manière dont les habitants occuperont physiquement l'espace.
4. Les activités / temps forts organisés, permettant le développement d'une convivialité et d'un vivre ensemble, indispensables.

Restitution du 4 juin 2021 :

Objectif : Restitution / synthèse des propositions émises par les habitants, caractérisant « leur place de demain ».

Atelier de travail « Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) du 19 juin 2021 :

Objectif : Conduire un diagnostic habitants thématique, en matière de GUSP afin de venir alimenter le Diagnostic GUSP en cours.

1. Présentation de la démarche.
2. Recueil des propositions des habitants (atouts / inconvénients / pistes d'actions) par thématique.
3. 11 thèmes analysés avec les habitants (déplacements, stationnements, espaces verts, réputation, pieds d'immeubles, signalétique, équipements / commerces / services, immeubles / halls et parties communes, animations du quartier, information / participation des habitants, tranquillité publique).

Restitution du 25 juin 2021 :

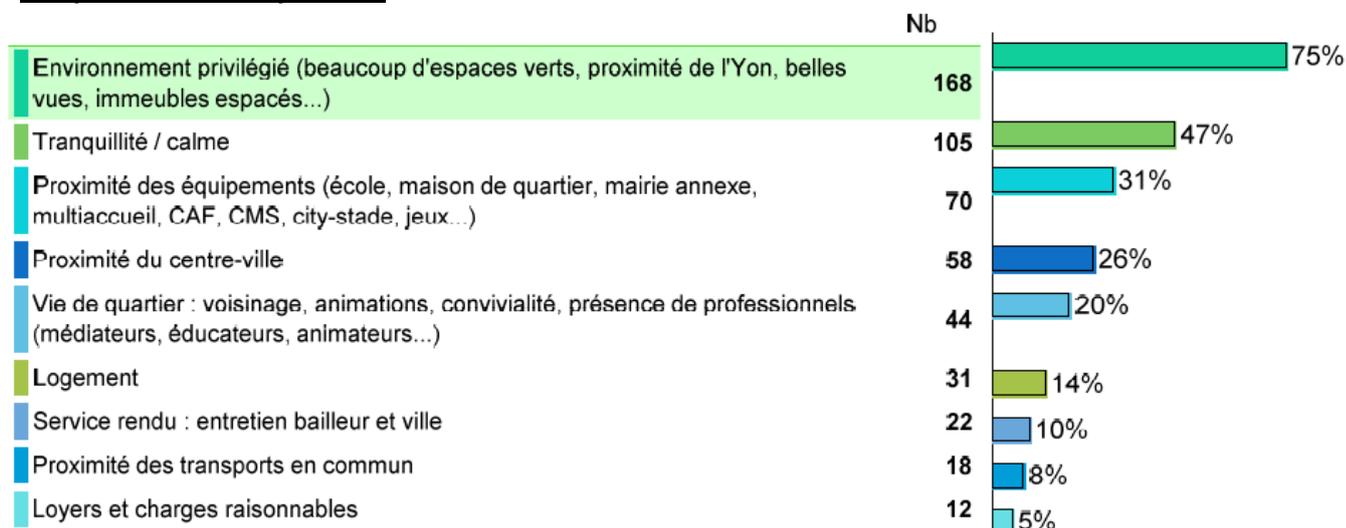
Objectif : Restitution / synthèse de l'ensemble du travail de diagnostic conduit avec les habitants.

### 3) L'apport / les contributions des habitants dans la démarche :

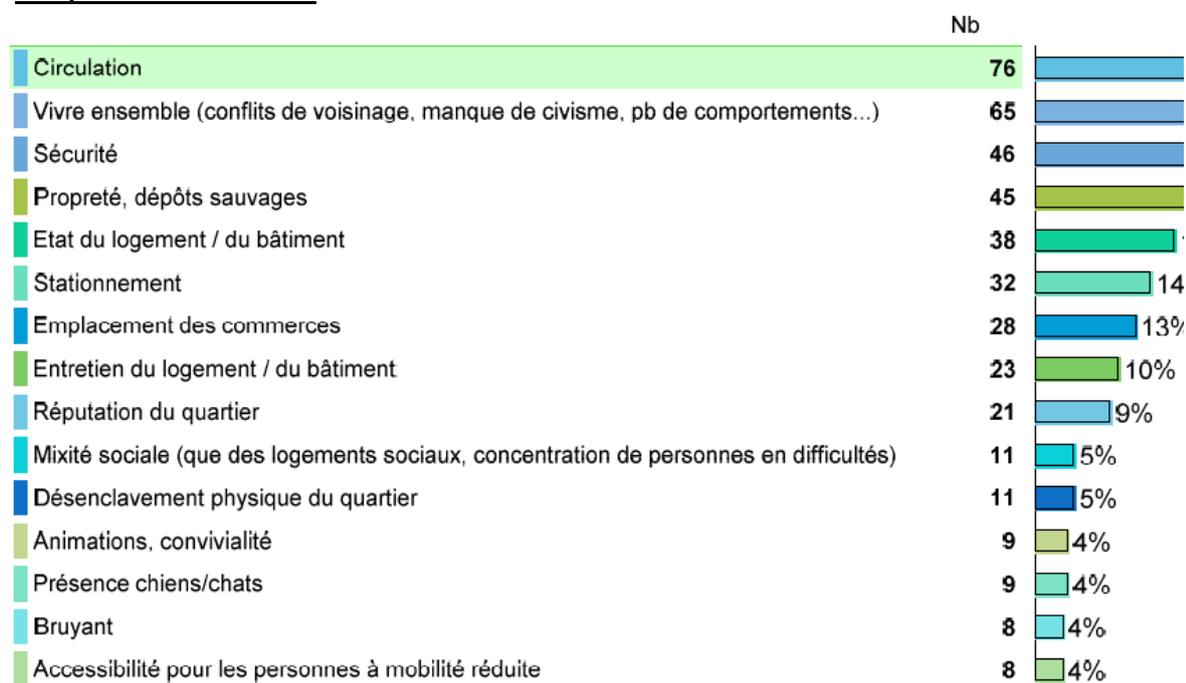
#### En amont de la conception du projet urbain (2016-2017) :

Le 1<sup>er</sup> diagnostic habitants a servi de « baromètre général » du quartier et en a dégagé les priorités d'actions.

#### Les points forts du quartier :

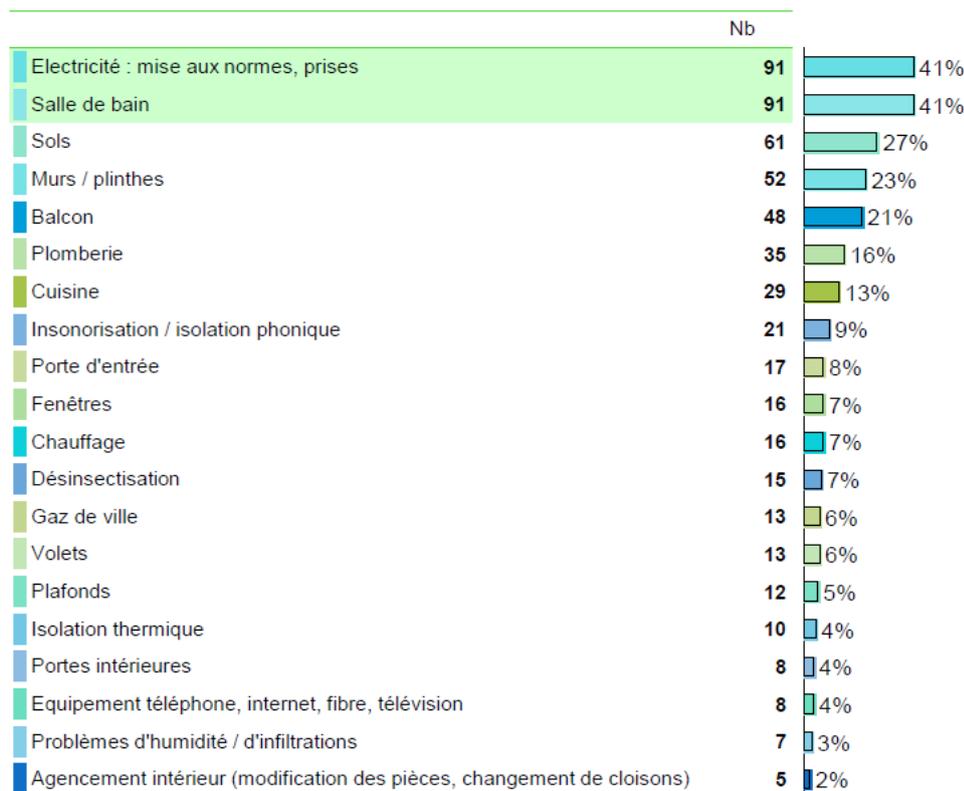


#### Les points à améliorer :

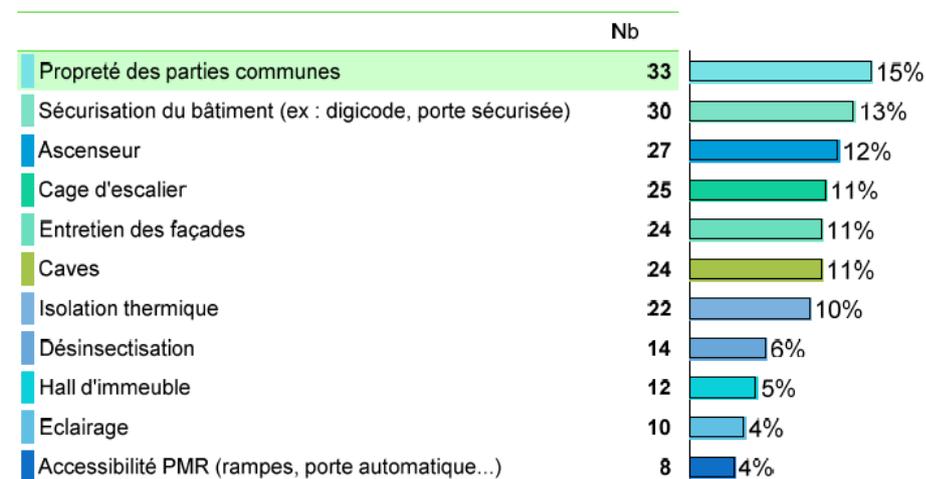


## Les points à améliorer par thématiques :

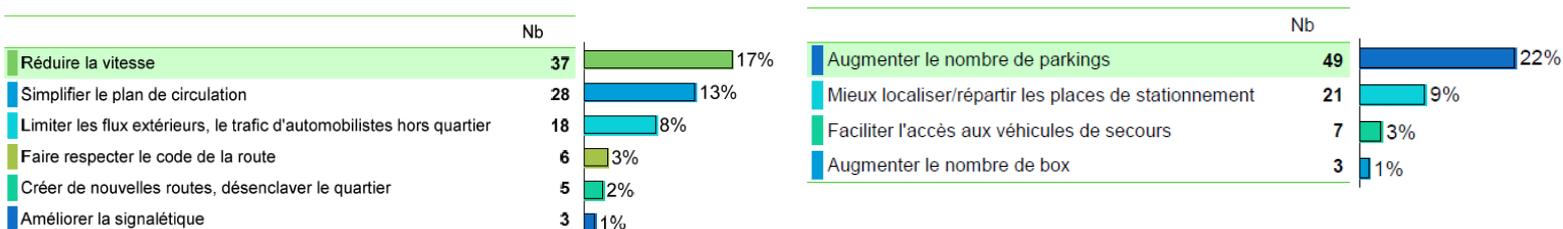
### Habitat / Logement



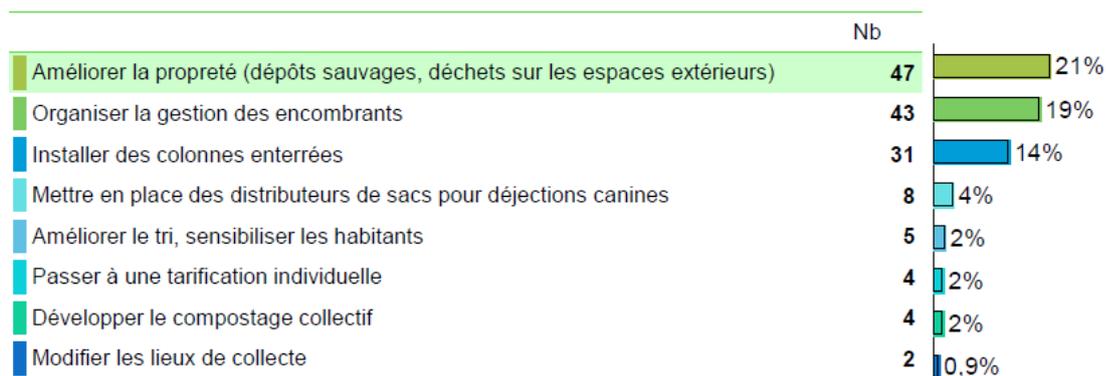
### Bâtiments / Partie communes :



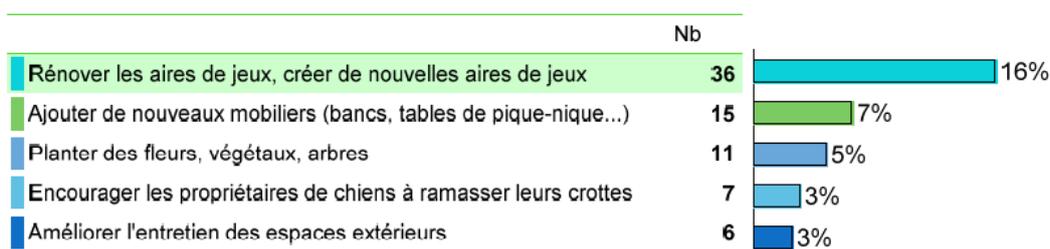
### Déplacements / Stationnements :



## Répurgation / Gestion des déchets :



## Espaces verts :



## Equipements / Commerces :



## Durant la conception du projet urbain (2017-2018) :

Une Assistance à Maîtrises d'Ouvrages a été missionnée dès 2017 afin de fixer les grandes orientations du projet en lien avec le Comité d'Accompagnement PRIR et en exploitant l'ensemble des résultats du diagnostic habitants.

L'ensemble des ateliers organisés par l'AMO en présence des membres du comité, a permis d'affiner les souhaits des habitants en la matière et a débouché sur l'élaboration d'un premier plan guide :



## Les retours des habitants sur le plan guide :

### Nature / Paysage / Espaces Verts :

Les habitants valident l'aménagement d'un parc urbain ceinturant le quartier de la Vigne aux Roses. La Vallée de l'Yon est un espace de respiration qui doit être valorisé. Toutefois les habitants se disent vigilants sur les aménagements qui y seront proposés, avec un certain nombre d'invariants pris en compte par l'AMO :

- Organiser le parc comme un parcours / un itinéraire intégrant de multiples vocations selon les différents points d'arrêts.
- Tenter d'abattre le moins d'arbres possibles.
- Travailler sur différents espaces verts (espaces engazonnés, espaces de prairies, espaces plantés), afin de permettre plusieurs usages (récréatifs, repos, biodiversité et présence de l'eau).
- Planter de nouvelles essences et travailler sur plusieurs types de végétalisations.
- Implanter de nouvelles aires de jeux au cœur du parc.
- Reconstituer le terrain de sport, supprimé.
- Développer l'intergénérationnel et des espaces dédiés aux familles.
- Prendre en compte les jeunes et ados dans l'aménagement (cette catégorie est souvent écartée du débat public).
- Ouvrir des percées sur l'Yon, tout en garantissant la sécurité des enfants.
- Faire rentrer la nature au cœur du quartier depuis le parc.
- Travailler sur des signalétiques en bois.

### Déplacements / Circulation / Stationnement / Désenclavement :

Ce thème a été le plus complexe à traiter car une partie des habitants a opté pour une ouverture du quartier vers l'extérieur et une autre a plutôt opté pour un maintien de l'enclavement (« *cela est très bien comme ça, on est entre nous* »).

- Retravailler un schéma de circulation qui soit plus lisible à l'échelle du quartier.
- Retravailler sur la distribution des stationnements à l'échelle des bâtiments (certains espaces sont sous-dotés et d'autres sont surdotés).
- Accord de principe sur le désenclavement Est / Ouest du quartier et sur la démolition du bâtiment D qui permettra ce désenclavement, à condition de ne pas trop ouvrir le quartier sur l'extérieur et de ne pas générer de nouveaux flux (shunt). Cette nouvelle voie de désenclavement devra se présenter sous la forme d'un plateau de circulation apaisé.
- Accord de principe sur l'aménagement d'une nouvelle place de quartier au droit de cette nouvelle voie de désenclavement.
- Accord de principe sur la démolition du parking silo situé au Nord du quartier mais **désaccord** sur le projet de voie de désenclavement Nord du quartier. Les habitants ne souhaitent pas que cette zone n'attire les flux de shunt extérieurs au quartier.
- **Désaccord** sur le projet de voie de désenclavement Sud. Même si le Sud du quartier est totalement enclavé, la préservation de la nature est plus importante que son désenclavement.

- Concernant le 1<sup>er</sup> désaccord portant sur l'aménagement de la voie de désenclavement Nord, le Porteur de Projet et l'AMO, en accord avec les deux Maîtres d'Ouvrages (Ville / Vendée Habitat), ont validé l'aménagement de deux voies (Ouest / Est) de desserte automobile aux différents parkings des résidences. Ces deux voies ne se rejoindront donc pas et n'attireront donc pas de flux de shunt.
- Concernant le 2<sup>nd</sup> désaccord portant sur l'aménagement de la voie de désenclavement Sud, il a été validé de ne pas aménager cette dernière en l'état, mais à minima, une voie moins lourde permettant l'accès au Sud du quartier uniquement par les véhicules d'urgence et de premiers secours.

### Pieds d'immeubles / Espaces résidentialisés :

- Les habitants souhaitent en priorité, une amélioration globale de la gestion des déchets par l'implantation de colonnes enterrés.
- Maintenir une offre suffisante en stationnements.
- Développer des espaces de parvis / détente / convivialité sur les pieds d'immeubles qui permettent aux locataires de se retrouver.
- Conduire un travail permettant d'améliorer l'image du quartier et l'accueil aux pieds des résidences (changer les lettres des résidences par des noms, différencier les végétalisations selon les résidences, faire que chaque résidence ait son identité propre).

### Equipements / Commerces :

- Implanter une superette qui puisse desservir le quartier.
- Accord des habitants sur la construction d'un nouvel équipement public fédérant l'ensemble des équipements actuellement disséminés dans les pieds d'immeubles du quartier.

Un cahier de préconisations recueillant l'ensemble de l'apport des habitants dans la concertation, a été réalisé afin que la déclinaison du plan guide en projet urbain en prenne en compte les éléments.

### Avant le démarrage des premières opérations (2019-2020) :

Durant cette phase, la Ville de La Roche-sur-Yon a missionné une Maitrise d'œuvre (Agence AMT) dédiée aux espaces publics (parc / place du quartier / voiries / trottoirs / continuités douces) qui a traduit progressivement le plan guide en projet urbain en intervenant par ailleurs en qualité de conseil sur les programmes de résidentialisation du bailleur (Vendée Habitat), le temps que ce dernier notifie sa Maitrise d'œuvre résidentialisation.

Durant cette période très technique, le comité d'accompagnement a principalement été sollicité sur l'aménagement du parc urbain, dont les études étaient plus avancées, et ce afin d'en affiner la programmation avec les habitants (Equisse / AVP / PRO), via 2 ateliers de travail dédiés, en présence du Maître d'œuvre de l'opération.

L'ensemble du projet de parc urbain a été très bien perçu par les membres du comité d'accompagnement ainsi que les habitants (réunion publique d'avril 2019). Le projet est validé dans sa forme quasi finale, fin 2019.

L'année 2020 est marquée par la période de confinement, ne permettant pas la mise en place de comités d'accompagnement en format présentiel (après enquête auprès des membres, le format visio est inadapté).

Toutefois un comité d'accompagnement se réunit en septembre 2020 et permet de présenter le plan guide du projet consolidé et de lancer la « Démarche Culturelle PRIR », permettant de conduire les actions proposées par les membres du comité lors des ateliers « culture et identité de quartier ». Une démarche culturelle 2020-2024 intitulée « 2024, c'est demain... » et pilotée par les compagnies Nejma et Patakès :

- Faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants ;
- Accompagner la mutation urbaine progressive du quartier ;
- Développer le vivre ensemble dans le quartier.



### Pendant les travaux (2020-2021) :

Durant cette phase, le plan guide s'est stabilisé, intégrant notamment l'ensemble des opérations de résidentialisations et les zones d'interactions entre espaces publics / privés ainsi qu'une localisation affinée des conteneurs enterrés.

Les retours d'expertise des habitants se focalisent alors sur une autre opération structurante, l'aménagement de la nouvelle place centrale du quartier (MOA Ville), via 2 ateliers organisés fin mai 2021.

Les préconisations des habitants sur la nouvelle place du quartier :

**Espaces verts :**

- Une place verte, arborée.
- Une vocation de compost déjà présente et maintenue sur site, complétée de bacs de plantations entretenus par les habitants eux-mêmes.
- Prévoir des zones ensoleillées et des zones ombragées.

**Espaces pour se réunir :**

- Une place pour échanger et se retrouver autour de 3 types de mobilier de rencontre :
  - ✓ un système de gradines enherbées permettant d'accompagner la topographie de la place pour une assise collective.
  - ✓ des mobiliers d'assise adaptés pour 2-3 personnes sur des zones d'intimité.
  - ✓ une zone ou plusieurs zones d'assises collectives (6 - 8 personnes), notamment à proximité de la futures zone de compost pour des rassemblements d'habitants et des tablées (attention à ne pas excéder 8 personnes).
- Assurer une veille sur les éventuels regroupements non-désirés.

**Animation / Temps forts et évènements :**

- Une place animée ponctuellement par des manifestations et nécessitant donc un espace un peu plus minéral et libre.
- L'installation d'un food truck et / ou d'un petit marché local (circuit court).
- Une place animée par des petits temps forts et évènements (fête de la musique, petites brocantes etc).

**Identité de quartier :**

- Réfléchir sur la symbolique de la rose à l'échelle de cette place (plantations de roses sauvages sur pergolas ou arches, nom de la place).

**Conclusion :**

La concertation est dans l'ADN du PRIR de la Vigne aux Roses dans la mesure où c'est le 1<sup>er</sup> diagnostic habitants de 2016 qui a lui-même déterminé la nécessité de conduire un ambitieux programme de rénovation urbaine du quartier.

L'habitant a ainsi été intégré dans l'ensemble des strates du projet, que ce soit dans la définition de ses orientations comme dans les préconisations concernant des opérations ponctuelles, lorsque le plan guide à été stabilisé.

Les points de désaccord exprimés lors des premiers ateliers de travail (notamment ceux portant sur le désenclavement du quartier) ont été pleinement pris en compte par les partenaires du projet et ont permis de redéfinir certaines opérations du projet.

A ce titre, ce projet bénéficie d'une véritable traçabilité en la matière, ayant permis aux habitants de s'immerger progressivement dans le projet.

Enfin et au delà du projet urbain et de ses opérations physiques, la démarche de concertation s'est attachée et s'attachera à intégrer les habitants dans les thématiques transversales du PRIR :

- Culture.
- Identité de quartier.
- Vivre ensemble.
- Gestion Urbaine et Sociale de Proximité